



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Berne, 15-19 mars 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la session de printemps 2021****Additif****Annotations et liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

Le premier point de l'ordre du jour concerne son adoption. La Réunion commune disposera en outre du rapport sur sa session d'automne 2020, tenue à Berne les 10 et 11 septembre et à Genève du 14 au 18 septembre 2020 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/158 et Add.1 – OTIF/RID/RC/2020-A et Add.1).

Il convient de rappeler les points suivants :

a) À la session d'automne 2020, M. C. Pfauvadel (France) a été réélu Président de la Réunion commune pour 2021, et M^{me} S. García Wolfrum (Espagne) a été réélue Vice-Présidente ;

b) Les documents de la CEE (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en allemand sous la cote OTIF/RID/RC/ complétée par le même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires des documents ;

c) Les documents seront mis à disposition en anglais, en français et en russe sur le site Web de la CEE (<https://unece.org/transport/events/wp15ac1-joint-meeting-rid-committee-experts-and-working-party-transport-2>) et en allemand sur le site Web de l'OTIF (http://otif.org/de/?page_id=672) ;

d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat qu'elle établira ;



e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle de sa session pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en séance plénière ;

f) La lecture du rapport (point 10) devrait avoir lieu le vendredi matin, 19 mars 2021, sans interprétation ;

g) Du fait de la pandémie de COVID-19 et des restrictions techniques actuellement en vigueur à l'UPU, il n'est pas encore possible de déterminer si les représentants pourront se réunir sur place ni la plateforme qui sera utilisée pour la tenue de la session. Des informations plus détaillées seront diffusées ultérieurement. Il importe donc que les représentants s'inscrivent en remplissant le formulaire en ligne **d'ici au 12 février 2021 afin d'être informés des faits nouveaux.**

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/3 (UIP) et	Précisions concernant l'utilisation des citernes après l'expiration du délai fixé pour la prochaine épreuve ou le prochain contrôle
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/10 (Pologne)	Transport de citernes, wagons-batteries/véhicules-batteries et CGEM après l'expiration des délais de contrôle intermédiaire
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/19 (Royaume-Uni)	Précisions concernant les dates limites de validité des contrôles aux chapitres 6.8, 6.10 et 6.12
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/5 (France)	Évolution du chapitre 6.9 du RID/de l'ADR sur les citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres (PRF)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/6 (Allemagne)	Citernes à déchets opérant sous vide : protection des équipements non électriques contre les explosions
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/7 (Royaume-Uni) et	Informations supplémentaires du groupe de travail informel du contrôle et de l'agrément des citernes : amendements proposés au chapitre 6.8 et aux sections 1.8.6 et 1.8.7
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/16 (Allemagne)	Chapitre 6.2 – Amendements corollaires des propositions soumises par le groupe de travail informel du contrôle et de l'agrément des citernes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/8 (Belgique)	Conteneurs-citernes de très grandes dimensions : trous d'hommes et couvercles de dômes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/21 (secrétariat de l'OTIF)	Nécessité de définir ce qui constitue un très grand conteneur-citerne
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/11 (Pays-Bas)	Révision des prescriptions du 6.8.3.2 du RID et de l'ADR relatives aux équipements et à la fonction de fermeture automatique des obturateurs sur les raccords à la phase vapeur des citernes destinées au transport des gaz liquéfiés et des gaz liquéfiés réfrigérés toxiques et inflammables

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/17 (CEN)	Informations sur les activités du Groupe de travail des normes
---------------------------------------	--

4. Interprétation du RID, de l'ADR et de l'ADN

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. Propositions d'amendements au RID, à l'ADR et l'ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/51/Rev.1 (Allemagne)	Transport des matières qui polymérisent en tant que déchets – version révisée du document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/51
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/13 (Espagne)	Nom et description des numéros ONU dans le Règlement type et dans le RID et l'ADR : No ONU 2426, nitrate d'ammonium liquide
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/14 (Espagne)	Nom et description des numéros ONU dans le Règlement type et dans le RID et l'ADR : No ONU 1012, butylène
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/15 (Espagne)	Harmonisation de la disposition spéciale 593 avec le 5.5.3

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/1 (Allemagne)	Ajout de dispositions relatives au transport d'aluminium fondu sous le No ONU 3257
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/2 (Allemagne)	1.8.7.2.3 du RID et de l'ADR : prescriptions relatives au certificat d'agrément de type
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/4 (secrétariat)	Dispositions concernant la sûreté et prescriptions relatives à la surveillance pour les détonateurs
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/9 (EIGA)	Transport de récipients à pression agréés par le Département des transports des États-Unis d'Amérique
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/12 (EIGA)	4.1.6.8 et 4.1.6.15 du RID et de l'ADR : prescriptions relatives à la protection des robinets
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/20 (Allemagne)	6.2.3.1.5 du RID et de l'ADR : dispositifs de décompression pour les bouteilles d'acétylène « non UN »

6. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/18 (FEAD)	Informations relatives à la quantité transportée dans le document de transport
--	--

7. Accidents et gestion des risques

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera sans doute réfléchir à l'ordre du jour de la session d'automne 2021 (Genève, 21 septembre-1^{er} octobre 2021).

9. Questions diverses

Document informel INF.3 de la session
d'automne 2020 (EuRIC)

Demande de statut consultatif de l'European Recycling
Industries' Confederation (EuRIC)

10. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
